

AR Prefecture

046-200054948-20231003-2023\_055-BF  
Reçu le 05/10/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 - 055**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme FICAT Isabelle, M. BARRÉS Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme LAFAGE Edith qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique qui a donné pouvoir à Mme MATHIEU Jocelyne, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, Mme PARAYRE Patricia, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°5**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour payer l'installation d'un chauffe-eau électrique au 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2131-303 : Cimetières-Colombarium	1 000.00 €			
D 2188-244 : Ecoles		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>		
Total	1 000.00 €	1 000.00 €		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **ACCEPTE** la décision budgétaire modificative n°5.

La Secrétaire de Séance  
Mme MATHIEU Jocelyne



Fait et délibéré En Mairie le 3 Octobre 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20231005-2023\_056-DE  
Reçu le 05/10/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**2023 – 056**      **1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arienne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme LAFAGE Edith qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique qui a donné pouvoir à Mme MATHIEU Jocelyne, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, Mme PARAYRE Patricia, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : DÉCLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUITE À ENQUÊTE PUBLIQUE- Place du Faubourg de Narcès - à l'indivision RODARO**

Vu la délibération n° 2021-031 du 1<sup>er</sup> Juin 2021 concernant le déclassement et l'aliénation de voies communales après procédure d'enquête publique, et notamment l'avis favorable concernant le déclassement et l'aliénation d'une partie de la place du faubourg de Narcès.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de l'indivision RODARO, d'acquérir une parcelle de terrain, devant leur immeuble 6, Place du Faubourg de Narcès, cadastrée sous le numéro 2312 de la section L, d'une superficie de 35 m<sup>2</sup> :

***Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :***

- **DÉCIDE DE DÉCLASSER** du domaine public et d'intégrer dans le domaine privé communal la parcelle L 2312 ;
- **DÉCIDE DE VENDRE** à l'Indivision RODARO la parcelle cadastrée sous le N° 2312 de la section L, d'une superficie de 35m<sup>2</sup>, sur la base de 20€ le m<sup>2</sup>, soit un montant de 700€. Il convient de rajouter des frais afférents à l'enquête publique pour un montant de 260€ ; ce qui représente un montant total de 960€ ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence à Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir.

La Secrétaire de Séance  
Mme MATHIEU Jocelyne

Fait et délibéré En Mairie le 3 Octobre 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)*



AR Prefecture

046-200054948-20231005-2023\_057-DE  
Reçu le 05/10/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

2023 – 057

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme LAFAGE Edith qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique qui a donné pouvoir à Mme MATHIEU Jocelyne, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, Mme PARAYRE Patricia, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : DÉCLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUITE À ENQUÊTE PUBLIQUE – Place du Faubourg de Narcès - à MME LOISEL**

Vu la délibération n° 2021-031 du 1<sup>er</sup> Juin 2021 concernant le déclassement et l'aliénation de voies communales après procédure d'enquête publique, et notamment l'avis favorable concernant le déclassement et l'aliénation d'une partie de la place du faubourg de Narcès.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Mme LOISEL Paulette, d'acquérir une parcelle de terrain, devant son immeuble 1, Place du Faubourg de Narcès, cadastrée sous le numéro 2316 de la section L, d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> :

*Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **DÉCIDE DE DÉCLASSER** du domaine public et d'intégrer dans le domaine privé communal la parcelle L 2316 ;
- **DÉCIDE DE VENDRE** à Mme LOISEL Paulette la parcelle cadastrée sous le N° 2316 de la section L, d'une superficie de 30m<sup>2</sup>, sur la base de 20€ le m<sup>2</sup>, soit un montant de 600€. Il convient de rajouter des frais afférents à l'enquête publique pour un montant de 260€ ; ce qui représente un montant total de 860€ ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence à Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment, l'acte à intervenir.

La Secrétaire de Séance  
Mme MATHIEU Jocelyne



Fait et délibéré En Mairie le 3 Octobre 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)*